

## CONTRAT D'ÉDITION

### Licence de concession

ENTRE :

Nom : Revue du Tanka Francophone  
ISSN 1913-5386  
Registre des entreprises du Québec (NEQ) : 1164854383  
Représenté par Patrick SIMON  
Adresse :  
3257, boulevard du Souvenir  
Laval, QC  
H7V 1X1

Téléphone : 450 505 6527  
Courriel : [ecrire@revue-tanka-francophone.com](mailto:ecrire@revue-tanka-francophone.com)

(ci-après nommé «l'éditeur»)

ET :

Nom :  
Adresse :

Numéro d'assurance sociale :  
(concerne le Canada) :

Téléphone :  
Courriel :

(ci-après nommé «l'auteur»)

Lesquelles parties conviennent de ce qui suit :

1. L'auteur accorde à l'éditeur, pour une période d'une année à compter de la signature du présent contrat, l'autorisation non exclusive de publier dans la Revue du Tanka francophone le texte suivant :  
\_\_\_\_\_.
2. Tout en demeurant titulaire du droit d'auteur, l'auteur concède à l'éditeur, pour une période d'une année, une licence non exclusive lui permettant de reproduire ou d'autoriser la reproduction dudit texte sur tous les supports, notamment sur papier (reprographie), électroniques (Internet, Intranet, etc.) et ce, dans le monde entier.
3. L'auteur conserve le droit de percevoir la part des redevances payables aux auteurs pour la reproduction de leurs textes en vertu d'ententes conclues avec ou par Copibec.
4. Une fois le texte accepté, l'éditeur s'engage à le publier dans le numéro \_\_\_\_\_ de l'année \_\_\_\_\_. En cas d'impossibilité de le publier, il en avise l'auteur.

5. Tous les frais de correction typographique du texte de l'auteur seront à la charge de l'éditeur sauf les corrections d'auteur, s'il y a lieu, qui seront à la charge de celui-ci.
6. Droits d'auteur : L'éditeur remettra à l'auteur 2 exemplaires gratuits du numéro où est paru son texte. A moins que l'auteur en fasse don à la Revue afin de soutenir celle-ci ; auquel cas, il appose ici sa signature :\_\_\_\_\_.
7. Dans le cas où l'éditeur serait dans l'incapacité de remplir l'obligation stipulée à l'article 2, l'auteur sur simple avis écrit pourra annuler le présent contrat d'édition.
8. L'éditeur ne peut transmettre, aliéner, transférer ou concéder à des tiers le présent contrat d'édition sans obtenir l'autorisation préalable et écrite de l'auteur.
9. Si l'éditeur met fin à ses activités, fait cession de ses biens ou est mis en faillite avant la publication du texte de l'auteur, le présent contrat sera résilié de plein droit.
10. L'auteur garantit que son texte est original et inédit, qu'il ne viole à sa connaissance aucun droit d'auteur existant et qu'il ne contient aucune illégalité. De plus, l'auteur garantit qu'il détient tous les droits sur le matériel iconographique qu'il propose à l'éditeur.
11. Le présent contrat d'édition ne pourra être modifié qu'avec le consentement réciproque de l'auteur et de l'éditeur.

Les parties ont signé le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Éditeur

\_\_\_\_\_  
Auteur